

INFORMATION PARTENAIRE « LIGUE SPORTIVE » e-PASS JEUNES

PRESENTATION DU DISPOSITIF

OBJECTIF DU DISPOSITIF

Le dispositif « e-PASS JEUNES » de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour objet de mettre à disposition des jeunes qui en font la demande, une carte et une application destinées à leur faciliter l'accès à différents biens et services culturels et sportifs. La Région a confié à la société Docapost Applicam la mise en œuvre de ce service.

DETAIL DE LA DOTATION

La dotation est répartie de la manière suivante :

- 50 € dont 28 € pour la lecture, 12 € pour le cinéma (utilisable en 3 fois 4 €), 10 € pour le spectacle et les arts visuels
- 10 € pour les sorties organisées dans le cadre scolaire
- 20 € de réduction pour une première licence sportive (**Nouveauté rentrée 2018**)

Les transactions s'effectuent auprès des partenaires affiliés au dispositif, dont la liste est disponible sur le site ou via l'application.

BENEFICIAIRES DE LA CARTE

Les bénéficiaires sont les jeunes lycéens, apprentis, élèves/étudiants en formation sanitaire et social, stagiaires de la formation professionnelle, scolarisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, âgés de 15 à 25 ans, ayant finalisé leur inscription en ligne via <https://e-passjeunes.maregionsud.fr>.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE AU PORTEMONNAIE SPORT

- Les bénéficiaires sont obligatoirement en possession de leur carte e-PASS JEUNES.
- L'octroi du portemonnaie SPORT de 20 € est soumis à la pratique d'un nouveau sport, à savoir un sport pour lequel le jeune prend une première licence dans la discipline.
- L'octroi du portemonnaie SPORT de 20 € est soumis à l'adhésion préalable de chaque ligue au dispositif e-PASS JEUNES.
- Les ligues sportives, partenaires du dispositif e-PASS JEUNES, effectuent le contrôle d'une primo licence, sur demande du club, lors de l'inscription du jeune dans celui-ci.

FONCTIONNEMENT



LE BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire se rend dans le club de son choix. Afin de bénéficier de la réduction de 20 € pour une première licence, il remet au club son « **Voucher Sport** » (titre de prépaiement) qu'il a préalablement imprimé en sélectionnant depuis son compte e-PASS JEUNES, « Mes dépenses », « J'éдите un voucher Sport ».

LE CLUB

Le club de sport accueille le bénéficiaire, recueille les informations nécessaires à son inscription. Le club récupère le voucher remis par le jeune et le transmet à la ligue avec les informations nécessaires à la demande d'une première licence.

LA LIGUE SPORTIVE

La ligue réceptionne le voucher du jeune transmis par le club ainsi que les informations nécessaires à la demande de licence et vérifie, dans sa base de données, que le jeune n'a pas bénéficié d'une licence dans la même discipline l'année précédente.

GESTION DES TRANSACTIONS PAR LES LIGUES

ENCAISSER UN VOUCHER (TITRE DE PREPAIEMENT)

Après avoir effectué le contrôle de la primo licence, la ligue se connecte à l'espace partenaire du e-PASS JEUNES sur : <https://e-passjeunes.maregionsud.fr> à l'aide de son identifiant et de son mot de passe. Le référent de la ligue clique sur l'onglet « j'effectue une transaction ». Le référent renseigne le numéro du voucher dans la case dédiée et accède au dossier sport du jeune. **Soit la ligue « valide » la demande de première licence**, renseigne le numéro de la licence et effectue la transaction. Le « portefeuille sport » du jeune est alors débité du montant de 20 €. **Soit la ligue invalide la demande**, le portefeuille du jeune reste inchangé. Dans les deux cas, le jeune est informé, par mail, du résultat de l'instruction. **Il appartient à chaque ligue de définir les modalités d'échanges d'information du résultat de l'instruction entre celle-ci et les clubs qui lui sont rattachés.**

SUIVRE LES REMBOURSEMENTS

Les transactions e-PASS JEUNES sont remboursées aux ligues par Docapost Applicam, sous quinzaine et par virement bancaire. Les relevés correspondants sont téléchargeables par le partenaire depuis l'écran « Je suis mes remboursements ». L'ensemble des actions est dématérialisé. Aucun bordereau n'est nécessaire.

PROPOSITION DE « BONS PLANS » PAR LES LIGUES

LES BONS PLANS

Conçus sur le principe de parcours et d'incitation, les « Bons Plans » ont vocation à proposer des sorties en adéquation avec les usages et les pratiques des jeunes mais également à en susciter de nouvelles. Le partenaire pourra proposer au jeune d'assister à des tournois, à des compétitions internationales, à des entraînements de sportifs de haut niveau, participer à des séances de dédicace, etc.

CREATION D'UN BON PLAN

Depuis l'espace partenaire, la rubrique dédiée « Bons Plans » permet de générer les Bons Plans. Une fois validés par l'équipe du e-PASS JEUNES, ils sont mis en ligne. Le partenaire doit veiller à bien préciser la date, le lieu ainsi que la description de l'événement, joindre une ou deux images, un lien hypertexte et préciser si les inscriptions sont obligatoires (liste téléchargeable sur l'espace partenaire). **Ne pas oublier** d'indiquer toutes les informations utiles aux bénéficiaires (spécificités, conditions d'accès, âge minimum, modalité de réservation, présence d'accompagnateur, etc.).

GESTION DE LA CONVENTION

La convention peut être modifiée à tout moment depuis l'espace partenaire. Cependant certaines modifications, tels que la raison sociale ou le SIRET, entraîneront l'édition d'une nouvelle convention, téléchargeable depuis l'espace partenaire, qu'il conviendra de signer et de transmettre à Docapost Applicam en deux exemplaires.

Attention, dans ce cas, durant le délai de traitement, aucune transaction, inscription de Bon Plan ou organisation de sortie e-PASS ne pourra être réalisée.

INFORMATIONS UTILES

Inscription et connexion à l'espace partenaire : <https://e-passjeunes.maregionsud.fr>

Hotline partenaire (9h-19h du lundi au vendredi, 9h-17h le samedi) : **03 87 78 78 23**

Pour en savoir plus, une fois connecté à l'espace partenaire, depuis le bas de l'écran :

- télécharger le guide utilisateur
- consulter la FAQ (Foire Aux Questions)
- transmettre un message à l'équipe e-PASS JEUNES depuis l'écran « Hotline Mail »